

COMMUNE DE SARGE-LES-LE MANS
34 rue Principale
72190 SARGE-LES LE MANS

COMPTE RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU Lundi 18 Juillet 2011

Le Dix Huit Juillet deux mille onze, dix neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du Mardi douze Juillet, s'est réuni en séance extraordinaire, dans la **Salle du Conseil**, sous la Présidence de **Monsieur Patrice BRIN 1^{er} Adjoint**.

Douze Elus (es) en exercice étaient présents (es) à cette séance.

Mesdames Jocelyne LEMAITRE, Véronique PORTIER, Sylvie SOLAS, Séverine PEQUIN, Marie-France HEGON.

Messieurs Patrice BRIN, »1^{er} Adjoint », Patrick CHABOT, Alain MAUBOUSSIN, Eric VERON, Félix LECRENAIS, René ARMANGE, Joël BOURDIN.

Le quorum étant atteint, 12 présents, le Conseil Municipal peut délibérer.

Pouvoirs de vote :

Monsieur Marcel MORTREAU à Monsieur Patrice BRIN
Monsieur Philippe LEVILLAIN à Monsieur Alain MAUBOUSSIN
Monsieur Xavier LAVIRON à Madame Véronique PORTIER
Monsieur Michel MARTELLIERE à Monsieur Patrick CHABOT
Monsieur Patrick SUHARD à Monsieur René ARMANGE
Madame Christine TROQUET-CARMONA à Monsieur Joël BOURDIN
Madame Martine COLLIN à Marie-France HEGON
Monsieur Jean-Marie MAILLARD à Monsieur Eric VERON
Monsieur Gilbert BERCY à Madame Jocelyne LEMAITRE.

Absente :

Madame Christine DE GUERRY.

Monsieur **Alain MAUBOUSSIN** est désigné en qualité de Secrétaire de Séance et procédera à la rédaction du Compte-Rendu.

Monsieur BRIN, 1^{er} Adjoint, ouvre la séance et remercie chacun(e) d'y assister.

Monsieur BRIN, 1^{er} Adjoint, demande, en vue de faciliter la rédaction du compte rendu de séance et d'éviter toute déformation involontaire des propos, que les interventions des élus qu'ils désirent voir consignées soient envoyées en Mairie par courrier électronique dans la semaine qui suit le Conseil Municipal.

OBJET N° 1 : TRAVAUX COMPLEXE SPORTIF : Marché Public - Choix des entreprises pour les Lots 2 et 7.

Rapporteur : Jocelyne LEMAITRE.

M. BRIN, 1^{er} Adjoint, rappelle au Conseil Municipal la délibération du 17 Mai 2010 autorisant le lancement de la procédure d'appel d'offre relative à la mise aux normes du complexe sportif, par procédure adaptée.

Mme LEMAITRE, Adjointe au Maire, présente à l'assemblée municipale, les résultats des offres réceptionnées par la Commission d'appel d'offres.

Considérant la délibération prise lors du Conseil Municipal en date du 14 juin 2011, validant à l'unanimité et autorisant le Maire à signer le marché du complexe sportif avec les entreprises sélectionnées par la Commission d'Appel d'Offres du 8 juin 2011 (ouverture des plis) et du 14 juin 2011 (analyse des offres), pour les lots suivants :

Lot 1 – Maçonnerie – Béton armé : Entreprise RICHARD BTP,

Lot 3 – Plomberie Sanitaire : Entreprise S.A. J PASTEAU,

Lot 4 – Electricité : Entreprise S.A. J PASTEAU,

Lot 5 – Peinture : Entreprise VALLIENNE,

Lot 6 – Cloisons sèches : Entreprise PAPIN,

Lot 8 – Espaces Verts : Entreprise AUBIER PAYSAGE.

Pas d'offre pour les lots 2 (menuiseries) et 7 (serrurerie), appel d'offres relancé pour ces 2 lots.

Considérant la nouvelle Commission d'Appel d'Offres qui a procédé au choix des entreprises, pour les lots 2 et 7, au cours de la séance prévue le 13 Juillet 2011,

Considérant le Code des Marchés publics,

Monsieur BRIN, 1^{er} Adjoint sollicite l'Assemblée Municipale pour l'autoriser à entériner la décision de choix des entreprises par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du 13 Juillet 2011, à savoir :

Lot n° 2 – Menuiseries Extérieures : Entreprise Bruno DELAROUX,

Lot n° 7 – Serrurerie : Pas d'offre.

Par un vote à scrutin ordinaire public, le Conseil Municipal émet un avis favorable à **l'unanimité**, pour autoriser le Maire à signer le marché du complexe sportif, pour le lot n° 2, avec l'entreprise DELAROUX sélectionnée par la Commission d'Appel d'Offres ; pour le lot n° 7, il sera fait appel à une simple procédure négociée.

Commentaires et Discussions

Il est précisé qu'une seule offre est parvenue pour le lot n° 2 Menuiseries Extérieures : il s'agit de l'Entreprise Bruno DELAROUX ; et qu'il n'y a pas eu d'offre pour le lot n° 7 Serrurerie.

Pour le lot n° 2 – Menuiseries extérieures : l'Entreprise DELAROUX a proposé un devis à 8 780 € 10 H.T. conforme au dossier d'appel d'offres et inférieur au montant de l'estimation (9000 € H.T.). D'autre part cette entreprise propose des menuiseries en aluminium au lieu de menuiseries en PVC.

Le montant total à ce stade pour le complexe sportif (hors lot N°7) s'élève à 32 298,59 € HT Pour un estimé de 70 000 € HT

Pour le lot n° 7 – Serrurerie : Compte tenu qu'il n'y a pas eu d'offre, une nouvelle consultation en procédure négociée va être lancée, avec un coût de réalisation de ces travaux estimé inférieur à 30 500 € H.T montant initialement prévu, puisque la main courante n'a plus besoin d'être changée. Il reste essentiellement la motorisation du portail.

Quant à la date de début des travaux, le cabinet ACAU a confirmé que l'Entreprise Richard a bien reçu l'acte d'engagement, et qu'une 1^{ère} réunion de chantier aura lieu avant la fin du mois de juillet.

OBJET N° 2 : TRAVAUX EXTENSION CIMETIERE : Marché Public - Choix des entreprises.

Rapporteur : Jocelyne LEMAITRE.

M. BRIN, 1^{er} Adjoint, rappelle au Conseil Municipal, la délibération du 2 novembre 2009, autorisant le Maire à acquérir la parcelle cadastrée section AR n° 92 afin de permettre l'extension du cimetière communal, ainsi que la délibération du 28 mars 2011 autorisant le Maire à signer la convention du marché de maîtrise d'œuvre avec le bureau FEUILLE A FEUILLE 72 TRESSON, portant sur les travaux d'aménagement et d'extension du cimetière.

Mme LEMAITRE, Adjointe au Maire, présente à l'assemblée municipale, les résultats des offres réceptionnées par la Commission d'appel d'offres.

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, le Code des Marchés Publics,

VU, l'arrêté Préfectoral n° 10-5060 du 23 septembre 2010, autorisant la Commune à aménager en cimetière, la parcelle cadastrée section AR n° 92,

VU, l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 5 juillet 2011 (ouverture des plis), et du 18 juillet 2011, analyse du résultat des offres,

CONSIDERANT que les crédits sont inscrits au budget,

Par un vote à scrutin ordinaire public, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer le marché d'extension du cimetière, avec l'entreprise JULIEN & LEGAULT sélectionnée par la Commission d'Appel d'Offres, pour les deux lots soit :

Lot n° 1 – VRD, revêtements de sol, ouvrages et mobiliers (estimation totale 314 603.75 € H.T options incluses pour 48 310 € H.T.)

Quatre Entreprises ont répondu, à savoir :

Entreprises	Base H.T. (€)	Toutes Options H.T. (€)	Base + Toutes Options H.T. (€)
JULIEN & LEGAULT	209 470.75	39 376.00	248 846.75
COLAS	238 070.83	53 732.25	291 803.08
EIFFAGE	248 258.98	43 963.90	292 222.88
TP OUEST	282 349.75	47 024.00	329 373.75

Le classement des offres, selon les critères de jugement, est le suivant :

Entreprises	Technique (50%)	Prix (50 %)	TOTAL
JULIEN & LEGAULT	10/10	10/10	20/20
COLAS	10/10	08/10	18/20
EIFFAGE	10/10	06/10	16/20
TP OUEST	08/10	04/10	12/20

L'entreprise JULIEN & LEGAULT, obtient la meilleure note globale de 20/20 et est l'entreprise la mieux-disante pour la somme de 248 846 € 75 H.T., avec l'ensemble des options.

Lot n° 2 – Plantations (estimation totale 82 828.45 € H.T options incluses pour 27 524.30 € H.T.)

Six Entreprises ont répondu, à savoir :

Entreprises	Base H.T. (€)	Toutes Options H.T. (€)	Base + Toutes Options H.T. (€)
ADIPH	39 926.60	20 465.80	60 392.40
JULIEN & LEGAULT	42 254.45	22 556.88	64 811.33
ARPAJA	44 849.51	21 007.75	65 857.26
OXALIS	49 894.90	28 431.20	78 326.10
NCI	51 769.18	23 756.57	75 525.75
POUTEAU	52 522.30	24 746.30	77 268.60

Le classement des offres, selon les critères de jugement, est le suivant :

Entreprises	Technique (50 %)	Prix (50 %)	TOTAL
ADIPH	07/10	10/10	17/20
JULIEN & LEGAULT	10/10	08/10	18/20
ARPAJA	08/10	06/10	14/20
OXALIS	08/10	04/10	12/20
NCI	07/10	02/10	09/20
POUTEAU	07/10	00/10	07/20

L'Entreprise JULIEN & LEGAULT, obtient la meilleure note globale de 18/20 et est retenue par la Commission d'appel d'offres, pour un montant de 64 811 € 33 H.T., toutes options comprises.

Commentaires et Discussions

Il est précisé que le montant total des travaux à réaliser est de **313 658.08 € HT soit 375 135.06 € TTC**, soit une différence de **- 21.08 %** par rapport aux estimations initiales. (475 328.91 – 375 135.06 = 100 193.85 €).

L'Entreprise JULIEN & LEGAULT, pour les lots 1 (VRD, revêtements de sol, ouvrages et mobiliers) et 2 (plantations), annonce une durée des travaux approximative de 2 mois ½ pour le lot 1 et d'1 mois pour le lot 2. Cela facilitera l'exécution des 2 lots, entre autre pour la mise en place de la clôture, sachant que les plantations se feront en fonction de la saison et de la météo.

D'autre part, compte tenu qu'une seule entreprise interviendra sur le site, pour l'ensemble des travaux, il ne sera pas nécessaire de faire appel à un coordonnateur sécurité.

Toutefois, il est souligné que c'est avec regret que l'Association d'insertion ADIPH n'ait pas été retenue pour le lot 2 des plantations, car même si elle était la plus compétitive en terme de prix, sa note technique est légèrement plus basse, sa note globale est donc juste en dessous de celle de l'Entreprise JULIEN & LEGAULT

Remarque : il faudra prendre contact avec Le Mans Métropole pour voir l'adéquation des travaux du Boulevard Nature et ceux du Cimetière, maintenant que le planning est connu.

Prochain Conseil Municipal : le 12 septembre 2011.

SEANCE LEVEE A 19 H 30

Fait à Sargé-Lès-Le Mans, le Mardi 19 juillet 2011.

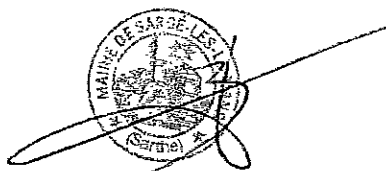
Le Maire certifie le caractère exécutoire des différentes délibérations compte tenu de :

L'affichage en lieu public : Vendredi 22 juillet 2011
Télétransmission au Contrôle de légalité : Vendredi 22 juillet 2011

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ces délibérations, informe que les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

Pour Le Maire,
Patrice BRIN, 1^{er} Adjoint.

Le Secrétaire de Séance,
Alain MAUBOUSSIN.



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Alain Mauboussin', is written over a long horizontal line.